



Changement unilatérale de salaire

Par **juju31**, le **05/02/2008** à **13:17**

bonjour,

employé depuis le 1er octobre 2007 à 10.91€ de l'heure brute, je vines de recevoir ma paie à 8.44€ de l'heure.

Pour compenser mon patron me rémunère des heures supplémentaires que je n'ai pa effectuée et veut me donner le reste en liquide.

Il refuse de rectifier ma fiche de paie,

que puis-je faire

merci d'avance